

Le mot du Président du Conseil d'administration



M. Dominique VERMEULEN

Chers adhérents,

Le monde agricole évolue, et notre protection sociale doit continuer à s'adapter pour rester au plus près de vos réalités professionnelles et personnelles. La MSA s'y engage avec un objectif constant : préserver un modèle solidaire tout en le rendant plus lisible et plus simple.

L'année 2026 sera marquée par une avancée majeure : la réforme des retraites des exploitants agricoles. Depuis le 1er janvier, ce sont désormais les 25 meilleures années de carrière qui sont prises en compte, afin de mieux reconnaître vos parcours professionnels. Pour vous accompagner la MSA propose des rendez-vous individuels dans ses accueils physiques sur tout le territoire, afin de vous guider dans votre projet de retraite.

Dans le même temps, la MSA poursuit ses efforts de simplification des démarches administratives via la concertation « Construisons + Simple », menée avec ses adhérents. Cette dynamique se traduit déjà par des avancées concrètes, notamment avec de nouveaux services en ligne disponibles sur votre Espace privé MSA.

Au cours de l'année, la MSA accompagnera également d'autres évolutions importantes :

- La modification du statut de conjoint collaborateur, pour mieux sécuriser les droits sociaux.
- La réforme de l'assiette des cotisations, avec un nouveau mode de calcul.

Enfin, la MSA poursuivra ses nombreuses initiatives et actions concrètes destinées à accompagner les adhérents qui rencontrent des difficultés.

Parce que notre régime repose sur la solidarité et l'engagement collectif, nous continuerons à avancer ensemble au service du monde agricole.

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons votre premier appel provisionnel de cotisations et contributions sociales de l'année 2026.

Rappel du calendrier de paiement des cotisations de l'année 2026

	1 ^{er} appel	2 ^{ème} appel	Emission annuelle
Pourcentage appelé	33 %	33 %	Solde
Date d'exigibilité	27 mars 2026	11 septembre 2026	16 novembre 2026
Date limite de paiement	28 avril 2026	13 octobre 2026	8 décembre 2026
Date de prélèvement bancaire	7 mai 2026	23 octobre 2026	18 décembre 2026

Nous vous invitons vivement à procéder au règlement de vos cotisations 2026 selon une des modalités suivantes : **prélèvement automatique, virement, téléversement.**

Rappel : l'obligation de paiement dématérialisé des cotisations et contributions sociales est applicable à tous les assurés non-salariés du régime agricole (chefs d'exploitation, d'entreprise, cotisants de solidarité).

La seule exception est si vous êtes résidant en zone blanche et que vous n'avez pas accès à un moyen de paiement dématérialisé, vous pouvez utiliser un moyen de paiement non dématérialisé.

Si vous rencontrez des difficultés financières pour régler cette échéance et souhaitez mettre en place un échéancier de paiement, contactez nous rapidement au 03 2000 2000 ou envoyez une demande par mail à contactrecouvrement.blf@msa59-62.msa.fr.

Vous pouvez également poser toutes vos questions depuis Mon espace privé (rubrique Contact & échanges).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.